
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 21 novembre 2017 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

CA17 08 0672

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 21 novembre 2017, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele

Le conseiller d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA17 08 0673

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 novembre 2017.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 novembre 2017.

ADOPTÉ.

CA17 08 0674

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA17 08 0675

Première période de questions du public, de 19h44 à 19h56

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Yanru Nang, 1020, rue Dutrisac (intervenante #1):

Elle a 8 arbres dans sa cour. Elle veut savoir si elle peut les abattre pour avoir de la lumière.

Réponse (Alan DeSousa) : Si l'arbre est malade ou mort, sinon, elle peut les élaguer. Elle doit demander un permis.

Monsieur Julio Riviera, 1356, rue St-Louis, (intervenante #4)

Dépose deux demandes :

- Mettre en place un corridor sécuritaire pour les piétons sur la rue entre les rues Du Collège et Cartier;

- Installation de panneau de « Stop » à la traverse piétonnière sur la rue Décarie près de la rue Cartier.

Réponse (Alan DeSousa) : vos demandes seront acheminées aux services concernés.

CA17 08 0676

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500029) :

- CONSIDÉRANT que le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) estime à plus de 40 millions le nombre de personnes infectées par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) dans le monde ;
- CONSIDÉRANT que l'Agence de la santé publique du Canada estime à quelque 65 000 le nombre de Canadiens et de Canadiennes vivant actuellement avec le VIH/sida ;
- CONSIDÉRANT qu'en l'absence de moyen de guérison ou de vaccin, l'éducation est notre seul moyen de défense contre le VIH/sida ;
- CONSIDÉRANT que la Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida fournit une occasion unique d'identifier et d'examiner les réalités sanitaires, sociales, politiques, juridiques et économiques du VIH/sida ;
- CONSIDÉRANT que pendant la Journée mondiale du sida, les communautés du monde honorent et commémorent tous ceux qui ont perdu leurs vies et tous ceux qui vivent avec les effets du VIH/sida. Cette journée marque aussi les accomplissements que nous avons faits ainsi que tout le travail qui reste à accomplir dans notre lutte contre le VIH/sida.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 21 novembre au 1^{er} décembre 2017, **Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida** et le 1^{er} décembre 2017 **Journée mondiale du sida** dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 21^e jour de novembre deux mille dix-sept.

CA17 08 0677

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500028) :

- CONSIDÉRANT que l'Organisation des Nations Unies a proclamé le 3 décembre, Journée internationale des personnes handicapées;
- CONSIDÉRANT que cette journée a pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la société;
- CONSIDÉRANT que les personnes handicapées du Québec forment l'un des groupes socioéconomiques les plus démunis et que l'accès au marché du travail s'avère pour elles le plus difficile;
- CONSIDÉRANT que l'intégration harmonieuse des personnes handicapées est bénéfique à l'ensemble de la population de Saint-Laurent et qu'elle contribue à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens;
- EN CONSÉQUENCE je, **Alan DeSousa**, maire de Saint-Laurent, proclame le 3 décembre 2017, Journée internationale des personnes handicapées.
- EN FOI DE QUOI j'ai signé en ce 21^e jour de novembre deux mille dix-sept.

CA17 08 0678

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500030) :

CONSIDÉRANT	que le Parlement du Canada a déclaré le 6 décembre Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;
CONSIDÉRANT	que personne ne doit oublier la mort tragique de 14 jeunes femmes à l'École polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989, assassinées pour la seule raison qu'elles étaient des femmes;
CONSIDÉRANT	que la violence continue malheureusement de miner le quotidien de nombreuses femmes et filles;
CONSIDÉRANT	qu'il est essentiel que notre société poursuive ses efforts pour contrer la violence faite aux femmes;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 6 décembre 2017, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.
EN FOI DE QUOI	j'ai signé en ce 21 ^e jour de novembre deux mille dix-sept.

CA17 08 0679

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173058020 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de scellement de fissures sur diverses rues pour l'année 2018.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de scellement de fissures sur diverses rues pour l'année 2018.

ADOPTÉ.

CA17 08 0680

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176121015 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'impression des publications pour les années 2018 et 2019 - Soumission 17-16455.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Imprimerie Norecob inc.	215 325,18 \$
Imprimerie FLWeb inc.	216 755,47 \$
Imprimerie Solisco inc.	245 731,47 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Imprimerie Norecob inc.** le contrat pour l'impression des publications pour les années 2018 et 2019, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **226 091,44 \$**, incluant les contingences, sous la supervision de la Division des communications et des relations avec les citoyens.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0681

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177554001 relatif à une dépense en faveur d'Hydro-Québec pour des travaux dans le secteur Bois-Franc.

ATTENDU que la réalisation des travaux du parc du Bois-Franc comporte plusieurs phases et que la phase 2-1 vise principalement l'aménagement de l'espace situé entre les rues de l'Équateur et le « Bassin du Suroît », le réaménagement d'une partie de la rue de l'Équateur ainsi que la réalisation des systèmes mécaniques de recirculation des eaux des « Bassin du Suroît » et « Bassin du Noroît »;

ATTENDU qu'afin de compléter les travaux de cette phase, Hydro-Québec a effectué, à la demande de l'Arrondissement, des travaux de prolongement et de modification de la ligne souterraine sur la rue de l'Équateur et un nouveau branchement souterrain à basse tension sur la rue des Montérégiennes;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 35 473,54 \$, taxes incluses, pour le prolongement et la modification de la ligne souterraine sur la rue de l'Équateur ainsi qu'une dépense de 8 657,18 \$, taxes incluses, pour un nouveau branchement souterrain à basse tension sur la rue des Montérégiennes, le tout en faveur d'Hydro-Québec.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0682

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378036 relatif à une dépense additionnelle pour les services professionnels de surveillance d'une piste cyclable et piétonne.

ATTENDU la résolution numéro CA17 080310 adoptée le 2 mai 2017 par le conseil d'arrondissement afin d'autoriser une dépense de 43 532,98 \$, en faveur de Les consultants S.M. inc. pour les services professionnels de gestion et de surveillance des travaux de réalisation de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadien National;

ATTENDU que le mandat original a dépassé les délais prévus en raison des retards dans les travaux, pour diverses raisons;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- Autoriser une dépense supplémentaire de 14 371,88 \$, taxes incluses, en faveur de Les consultants S.M. inc. pour les services professionnels de gestion et de surveillance des travaux de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadien National.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0683

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378037 relatif à une dépense en faveur du Canadien National (CN), dans le cadre des travaux d'aménagement d'une piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du CN, pour des frais relatifs à la présence de signaleurs sur le chantier et au démarrage du projet.

ATTENDU la résolution numéro CA17 080223 adoptée le 4 avril 2017 par le conseil d'arrondissement pour octroyer à la firme 4042077 Canada inc. le contrat pour les travaux de réalisation de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du CN;

ATTENDU que la convention avec le CN pour pour l'installation d'un nouveau système d'avertissement;

ATTENDU que selon cette convention, le CN est responsable de la réalisation de certains travaux tels que la construction des traverses en caoutchouc sur les rails, les barrières de sécurité et le système d'avertissement automatique;

Proposé par les conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 28 404,49 \$ taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN), dans le cadre des travaux d'aménagement d'une piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du CN, pour des frais relatifs à la présence de signaleurs sur le chantier et au démarrage du projet.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0684

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173679012 relatif à une dépense additionnelle pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ 300 bornes d'incendie.

ATTENDU la résolution CA17 080501 adoptée le 8 août 2017 par le conseil d'arrondissement afin d'octroyer un contrat à Hydrotech NHP inc. au montant de 32 101,02 \$ pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ 300 bornes d'incendie - Soumission 17-516;

ATTENDU que huit (8) bornes d'incendie sur le territoire industriel nécessitant d'être nettoyées et repeintes ont été priorisées, d'où la différence de prix de 367,92 \$;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 367,92 \$ à Hydrotech NHP inc. pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ 300 bornes d'incendie sur le territoire de Saint-Laurent pour l'année 2017 - Soumission 17-516.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0685

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177146004 relatif à une dépense additionnelle pour l'acquisition de matériels d'éclairage des rues et bâtiments publics.

ATTENDU que NEDCO est le fournisseur des luminaires de l'éclairage public aux DEL sur les poteaux de bois d'Hydro-Québec et qu'une commande a été placée afin d'acquérir un inventaire de matériel d'éclairage pour l'année 2017;

ATTENDU que les dépenses prévues au bon de commande initial de 22 995,00 \$, taxes incluses, ne sont pas suffisantes pour couvrir l'ensemble des achats de matériel électrique et qu'une dépense additionnelle est requise pour la poursuite des travaux d'entretien pour l'année courante.

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 10 000,00 \$, taxes incluses, à la firme NEDCO pour l'acquisition de matériels d'éclairage des rues et bâtiments publics pour l'arrondissement de Saint-Laurent.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0686

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176747014 relatif au dépôt d'une demande de renouvellement de l'accréditation *Municipalité amie des enfants* au Carrefour action municipale et famille.

ATTENDU que pour concrétiser son engagement envers les enfants et leurs familles, l'arrondissement déposait en 2011 une première demande d'accréditation *Municipalité amie des enfants* au Carrefour action municipale et famille (CAMF);

ATTENDU qu'au cours des dernières années, l'arrondissement et ses partenaires ont réalisé plusieurs intentions proposées dans notre demande d'accréditation *Municipalité amie des enfants*;

ATTENDU que le renouvellement de l'accréditation *Municipalité amie des enfants* est un exemple supplémentaire du désir de l'arrondissement d'améliorer la qualité de vie de tous ses citoyens et citoyennes et plus spécifiquement, des jeunes de 0 à 17 ans et leurs familles;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer au nom de l'Arrondissement de Saint-Laurent, une demande de renouvellement de l'accréditation *Municipalité amie des enfants* au Carrefour action municipale et famille.

ADOPTÉ.

CA17 08 0687

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299024 relatif à un don à l'organisme Éducation Plus en soutien à sa mission auprès des jeunes de Saint-Laurent pour l'année 2017.

ATTENDU les critères d'admissibilité à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à l'organisme Éducation Plus en soutien à sa mission auprès des jeunes de Saint-Laurent pour l'année 2017 ;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0688

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299025 relatif à un don à l'école Katimavik-Hébert en soutien à un projet éducatif.

ATTENDU les critères d'admissibilité à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à l'école Katimavik-Hébert en soutien à un projet éducatif;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0689

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299023 relatif à une aide financière à l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc. pour l'année 2017.

ATTENDU les critères d'admissibilité à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une aide financière de 1 500 \$ en soutien aux activités régulières de l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc. pour l'année 2017.

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0690

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176747013 relatif à l'octroi d'une aide financière à trois résidents de Saint-Laurent, pour un total de 2 098,22 \$, pour leur participation aux 17e Championnats du monde FINA des Maîtres-Nageurs qui s'est déroulé à Budapest, en Hongrie, du 7 au 20 août 2017.

ATTENDU que cette demande est conforme à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent en regard à l'élite locale;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'accorder une aide financière à trois résidents de Saint-Laurent, pour un total de 2 098,22 \$, pour leur participation aux 17e Championnats du monde FINA des Maîtres-Nageurs qui s'est déroulé à Budapest, en Hongrie, du 7 au 20 août 2017;

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0691

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177154005 relatif au dépôt de la candidature de l'arrondissement pour le projet de repartage de la rue Decelles, dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP), phases temporaires et permanentes, édition 2018.

ATTENDU le Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées édition 2018;

ATTENDU l'intérêt et la volonté de l'arrondissement d'aller de l'avant avec le projet de repartage de la rue Decelles;

ATTENDU qu'en date du 27 octobre 2017, la Direction de l'aménagement et services aux entreprises (DAUSE) de l'arrondissement a déposé un document de candidature incluant, entre autres, le concept d'aménagement préliminaire;

ATTENDU que le projet de repartage s'inscrit dans les recommandations de l'étude menée sur les Promenades urbaines en répondant aux objectifs d'offrir des parcours piétons sécuritaires et au développement d'une place accrue pour les piétons ;

ATTENDU l'appui du conseil d'arrondissement autorisant le dépôt du projet et indiquant que celui-ci s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De déposer la candidature de l'arrondissement pour le projet de repartage de la rue Decelles, dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP), phases temporaires et permanentes, édition 2018.

ADOPTÉ.

CA17 08 0692

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176879012 relatif à l'approbation d'une dépense pour la programmation de l'hiver 2018 des bibliothèques ainsi que l'autorisation de la signature des contrats afférents par la chef de la Division des bibliothèques et de la culture.

ATTENDU que la Division des bibliothèques et de la culture a pour priorité la qualité et la diversité de l'offre de services;

ATTENDU que, dans un but d'accessibilité et de démocratisation, les activités proposées visent à rejoindre un très large public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 25 000 \$ pour la programmation de l'hiver 2018 des bibliothèques;
- 2.- D'autoriser la chef de la Division des bibliothèques et de la culture à signer les contrats afférents;
- 3.- D'imputer les dépenses conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0693

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170664007 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Soirée bénéfique de Noël au profit du Centre des femmes de Saint-Laurent, le vendredi 24 novembre 2017 au Centre des loisirs de Saint-Laurent - 5 billets à 30 \$	150 \$
Concert bénéfique organisé par l'église Saint-Sixte, le samedi 2 décembre 2017 à l'église Saint-Sixte – 10 billets à 45 \$	450 \$

- 2.- De ratifier les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

13e édition de la soirée d'huîtres organisée par la Fondation du Musée et maîtres et artisans du Québec et la Fondation du cégep de Saint-Laurent, le vendredi 10 novembre 2017 à la cafétéria du Cégep de Saint-Laurent. - 6 billets à 90 \$	540 \$
---	---------------

- 3.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0694

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173231023 relatif à l'approbation d'un bail avec Développement économique Saint-Laurent, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022.

ATTENDU que l'entente de gestion entre l'arrondissement et Développement économique Saint-Laurent (DESTL) établissant les conditions de la contribution financière de l'arrondissement, ainsi que le bail pour le local utilisé par DESTL pour les fins de son mandat viennent à échéance le 31 décembre 2022;

ATTENDU que l'entente de gestion établit les termes et les conditions de la contribution financière que l'arrondissement verse à DESTL auquel il confie la gestion et l'organisation de services d'initiative industrielle et tertiaire-moteur sur une partie de son territoire;

ATTENDU que l'arrondissement loue à DESTL, aux fins de ses activités prévues dans l'entente de gestion, un local situé au 710, rue Saint-Germain;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le bail avec Développement économique Saint-Laurent, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022.

ADOPTÉ.

CA17 08 0695

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499106 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 855, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'un bâtiment mixte dont le taux d'implantation au sol est supérieur au maximum permis.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA17 08 0696

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499108 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1515, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S16-001 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement de l'édicule de la station de métro en empiétant dans la marge avant et dont la marquise et la distance par rapport au trottoir ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 11 octobre 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20171001);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 1^{er} novembre 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1515, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S16-001 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'agrandissement de l'édicule de la station de métro en empiétant dans la marge avant et dont la marquise et la distance par rapport au trottoir ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA17 08 0697

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499109 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'édicule de la station de métro Côte-Vertu situé au 1515, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S16-001 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. b) de la séance tenue le 11 octobre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20171001);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'édicule de la station de métro Côte-Vertu situé au 1515, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S16-001 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'uniformiser les couleurs entre la nouvelle intervention et celle de 2008 pour une meilleure harmonie de l'ensemble.

ADOPTÉ.

CA17 08 0698

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499110 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 400, boulevard Lebeau dans la zone I18-028 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une génératrice et d'un transformateur dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. d) du procès-verbal de la séance tenue le 11 octobre 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20171003);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 1^{er} novembre 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 400, boulevard Lebeau dans la zone I18-028 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une génératrice et d'un transformateur dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'installer un écran végétalisé au pourtour de ces équipements.

ADOPTÉ.

CA17 08 0699

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499111 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 2698, rue Luce-Guilbeault dans la zone H07-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. g) de la séance tenue le 11 octobre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20171006);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 2698, rue Luce-Guilbeault dans la zone H07-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de dissimuler les pieux.

Les murs extérieurs sont recouverts de vitres et de panneaux d'aluminium de couleur « noire » de la compagnie Sunspace, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur « brune » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0700

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499112 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures d'un bâtiment commercial situé au 3828, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S11-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. h) de la séance tenue le 11 octobre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20171007);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures d'un bâtiment commercial situé au 3828, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S11-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA17 08 0701

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499113 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3165, rue des Outardes dans la zone H07-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. i) de la séance tenue le 11 octobre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20171008);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3165, rue des Outardes dans la zone H07-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

1. revoir les traitements du coin droit du bâtiment afin d'assurer une meilleure transition du mur avant en projection ainsi que celui du garage du côté latéral;
2. réduire le revêtement d'aluminium de l'élévation droite pour un meilleur équilibre.

Les murs des façades seront recouverts d'un revêtement de pierre de couleurs « Driftwood » de la compagnie Arriscraft, d'un revêtement de brique de couleur « Mystic Grey » de la compagnie Arriscraft et d'un revêtement d'aluminium de couleur « Noir », ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0702

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499114 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 815, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. j) de la séance tenue le 11 octobre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20171009);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 815, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 8 novembre 2017.

ADOPTÉ.

CA17 08 0703

Le projet de règlement numéro RCA17-08-5 sur les subventions aux sociétés de développement commercial est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1163231018).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA17-08-5 sur les subventions aux sociétés de développement commercial.

ADOPTÉ.

CA17 08 0704

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA17-08-5 sur les subventions des sociétés de développement commercial.

(1163231018)

CA17 08 0705

Le projet de règlement numéro RCA17-08-8 sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord et visant à décréter les cotisations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1173231021).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA17-08-8 sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord et visant à décréter les cotisations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

ADOPTÉ.

CA17 08 0706

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA17-08-8 sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord et visant à décréter les cotisations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

(1173231021)

CA17 08 0707

Le projet de règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1173231022).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

CA17 08 0708

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs.

(1173231022)

CA17 08 0709

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA17-08-7 sur la taxe relative aux servies (exercice financier 2018).

(1173231019)

CA17 08 0710

Soumis sommaire décisionnel numéro 1175208003 visant à accepter un paiement aux fins des frais de parcs représentant 10% de la valeur réelle du lot 5 103 014 à la suite à une demande de permis de construction.

ATTENDU la demande de permis de construction (3001333585) pour ériger un nouveau bâtiment industriel multi-locatif;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant une cession de terrain pour fin de parcs;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter un paiement aux fins des frais de parcs représentant 10% de la valeur réelle du lot 5 103 014 à la suite d'une demande de permis de construction.

ADOPTÉ.

CA17 08 0711

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173984013 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 22 novembre 2017 au 7 mars 2018.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003 ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer le conseiller Jacques Cohen à titre de maire suppléant pour la période du 22 novembre 2017 au 7 mars 2018.

ADOPTÉ.

CA17 08 0712

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174547017 relatif à la nomination du président, du vice-président et des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour les années 2018 et 2019.

ATTENDU l'assermentation de la majorité des élus formant le nouveau Conseil d'arrondissement le 16 novembre 2017;

ATTENDU que toute fonction particulière après cette date relevant du Conseil d'arrondissement doit faire l'objet d'une résolution du Conseil d'arrondissement pour faire renouveler ou débiter la rémunération attachée à la fonction;

ATTENDU que le mandat des quatre membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme vient à échéance le 31 décembre 2017;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 15 du règlement numéro RCA03-08-0001 constituant un Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'en vertu du règlement numéro RCA03-08-0004 le modifiant, le Comité consultatif d'urbanisme doit être composé de deux membres du Conseil et de quatre membres choisis parmi les résidents de l'arrondissement;

ATTENDU qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, une rémunération de 150 \$ par présence sera octroyée au vice-président, soit la même rémunération que les membres citoyens;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De nommer les deux personnes suivantes au Comité consultatif d'urbanisme à compter du 16 novembre 2017 jusqu'à la fin de l'année 2017 :
 - Monsieur Aref Salem, conseiller de ville : président du Comité consultatif d'urbanisme
 - Monsieur Francesco Miele, conseiller de ville : vice-président du Comité consultatif d'urbanisme.
- 2.- De nommer les deux personnes suivantes au Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 :
 - Madame Michèle D. Biron, conseillère d'arrondissement : présidente du Comité consultatif d'urbanisme
 - Monsieur Francesco Miele, conseiller de ville : vice-président du Comité consultatif d'urbanisme.
- 3.- De nommer les deux personnes suivantes au Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 :
 - Monsieur Jacques Cohen, conseiller d'arrondissement : président du Comité consultatif d'urbanisme
 - Monsieur Aref Salem, conseiller de ville : vice-président du Comité consultatif d'urbanisme.
- 4.- De nommer les quatre personnes suivantes au Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 :
 - Madame Suzane Lasnier, citoyenne
 - Madame Mireille Shebib-Aubé, citoyenne
 - Madame Rita Goche, citoyenne
 - Monsieur Andréas Dimakopoulos, citoyen
- 5.- De verser aux membres citoyens et au vice-président la somme de 150 \$ par présence aux séances du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

CA17 08 0713

Période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- La conseillère Michèle D. Biron félicite ses collègues pour leur réélection et l'élection de M. Jacques Cohen.
- Le conseiller Francesco Miele souhaite un bon mandat à ses collègues et à l'administration. Il offre également ses meilleurs vœux à la communauté juive pour la fête de Hanouka.
- Le conseiller Aref Salem :

- remercie ses électeurs qui lui ont fait confiance;
 - salue les étudiants qui sont venus voir la séance;
 - est fier du programme des rues piétonnes (30.06) qu'il a mis sur pied quand il était responsable du transport.
- Le conseiller Jacques Cohen remercie ses électeurs et ses collègues pour leur aide pendant la campagne électorale.
- Le maire Alan DeSousa mentionne qu'il a rejoint le plus grand nombre de citoyens pendant la campagne électorale et remercie la fonction publique pour la collaboration. Il offre ses vœux pour la fête de Hanouka.

CA17 08 0714

Deuxième période de questions du public débute à 21h16

La personne dont le nom suit a posé des questions :

Monsieur Berj Merdjanian, SDC La Zone Décarie Nord 647, rue Décarie, (intervenant # 2) :

Déneigement : Est-ce que ce sera comme d'habitude?

Réponse (Alan DeSousa) : L'entretien sera celui fait habituellement même si c'est une SDC.

CA17 08 0715

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21h17.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2017.
